


EQUIPE OPERATIONNELLE : QUI EST CONCERNE et PAR QUOI ?

Mise à jour : mars 2018

Qui	EQUIPE OPERATIONNELLE (au 1er novembre)					BENEVOLES	PRESTATAIRES		
	Salariés	Stagiaires	Service Civique	Bénévoles (détaché)	Prestataires Gestion courante	+ de 7h / semaine	Prestataires réguliers Collège Partenaires	Prestataires projets ciblés	Prestataires Autres
	Anne-Laure	Iris	Laëtitia	Sebastian	CECILE FAVE				GIS
	Cédric		Cyril	Erwan	G.A.R.C.E.S.S. (Louise)				LOGILYS
	Céline				MARIANNE KABELIS				MAHENDRA CHUTTOO
	Gabrielle				ORANE (Bernard)				
	Greg				WISION (Cyrille et Marie-Hélène)				
	Marika				YANN LE BEGUEC				
	Mathieu				FLORIAN SCHMITT				
	Nathalie				DOUCE PLANETE (Anne)				
Vincent				AUORE DU ROY					
Yasu				NICOLAS BAYART					
Rôles et rémunérations	<p>Toutes ces personnes ont un rôle continu de gestion courante dans le bon fonctionnement de l'association de manière opérationnelle. Elles énergétisent pour partie ou complètement les fiches "Rôles" permettant le bon fonctionnement de l'équipe opérationnelle.</p> <p align="center"></p> <p>La grille de rémunération de l'association est la base applicative pour l'établissement des rémunérations et facturations dès qu'une personne entre dans le champ opérationnel défini ci-dessus.</p>					<p>Les bénévoles remplissent une fiche temps bénévole mensuelle et peuvent recevoir un reçu fiscal pour les frais qu'ils engagent pour l'association.</p>	<p>Les devis et appels d'offres entrent dans le cadre de budgets spécifiques définis. La grille de rémunération sert seulement de cadre de référence pour base de négociation de tarifs de manière à garder une cohérence d'ensemble. Le montant des factures peut se situer en-dessous ou au-dessus de la grille. Dans tous les cas, les montants facturés sont à valider par le porteur de projet et le 1er lien du Pôle et/ou le 1er lien de l'EO.</p>		
Participation aux réunions et journée d'équipe	<p>Réunion et journée d'équipe : tous les membres de l'Equipe Opérationnelle y participent.</p> <p>Chaque nouvelle personne entrante dans l'EO bénéficie d'une marraine ou d'un parrain qui l'accompagne dans la découverte de ces réunions et journées. Les dites personnes sont considérées comme étant dans un statut "d'observatrices" pendant un minimum de 2 mois ou de 3 participations à ce genre de réunion ou journée, et jusqu'à décision de changement de "statut" conjointement avec la marraine/parrain.</p>					<p>Ne participent pas aux réunions ou journées d'équipe, ou sur invitation spécifique.</p>	<p>Ne participent pas aux réunions d'équipe, ou alors sur invitation spécifique.</p>		
Qui peut faire quoi aux réunions	Clarifications, Réactions, Objections	Clarifications, Réactions	Clarifications, Réactions	Non concerné	Clarifications, Réactions, Objections	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné